

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 18 mars 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

16\_2021

**Secrétaire de Séance :**

M. Virginie SOIGNEUX

**Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Romain POLLART, Sabine TROUILLET, Gwenaëlle BEAUDON, François BLAT, Jean-Paul LANNOY Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (5) :** Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sandrine MERCIER à Francis DUPIRE, Stéphane SANSONE donne pouvoir à Audrey MONNIER, Françoise DUPUIITS donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

**Absents (0) :**

**OBJET :**

- Compte administratif 2020

VU la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Francis DUPIRE, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr François ERLEM, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits  
Le Maire**

François ERLEM

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2019		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
Investissement	494 677,14		2 830 508,31	3 255 416,95
Fonctionnement		805 096,29	3 091 724,88	3 469 442,83
001 Solde d'investissement n-1			494 677,14	
002 Résultat reporté n-1				310 419,15
<b>TOTAUX</b>		<b>310 419,15</b>	<b>6 416 910,33</b>	<b>7 035 278,93</b>

Le Maire :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

SUBDIVISIONS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement		424 908,64		424 908,64
Fonctionnement		377 717,95		377 717,95
001 Solde d'investissement n-1			494 677,14	
002 Résultat reporté n-1				310 419,15
<b>TOTAUX</b>		<b>802 626,59</b>	<b>69 768,50</b>	<b>688 137,10</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

D'acter le compte administratif 2020.

